

Les Yve étaient encore seigneurs de Franquenée, du Petit-Quesnoy, de Poix, Soye, Tongrinne, Villers, Walzin, Warelles, Wognée, barons de Brandebourg, Ostiches, Soye, vicomtes de Bavay et de Dinant comtes de Ruisbroeck, marquis d'Yve, de Jodoigne et de Bavay.

Leurs supports sont : deux lions d'or, lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu : de vair à trois pals de gueules.

Les de Cartier d'Yve portent coupé : de Cartier — qui est : d'argent à dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et abou-tés d'azur — sur Yve. S. : deux lions au naturel, regardants, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} de Cartier, la 2^e d'Yve.

Jean-Baptiste-Louis-Ghislain-Joseph de Cartier d'Yve obtint reconnaissance de noblesse, en 1823, et conces-sion du titre de baron, transmissible par ordre de pri-mogéniture à sa descendance masculine. Ce titre fut accordé à toute sa descendance mâle, le 31 mars 1841.

IJvels (Mathieu) juge à Aix-la-Chapelle, 1350; dros-sard de Montjoie, vassal du sire de Schoonvorst, cher ami de Jean Rummel, 1370 : un fascé de six pièces; au franc-quartier fascé de huit pièces. C. : deux têtes de paon, sur des cols allongés, recour-bés, adossés. La capeline semée de feuilles de tilleul, les tiges en haut. L. : S' *Mathi . . . is Yvels* (Dus-seldorf, Commanderie de Biesen, N° 37, *Jul.-Berg*, N° 847).

Ivoix. *Lambelet d'Ivoix*, écuyer, homme du duc de Luxembourg, 1366 : une bordure dentelée et une fasce brochante, frettée, mais les interstices des frettes en relief. L. : S' *Lamb* (Luxembourg, c. IV. l. XVI, N° 9).

— (Le garde du scel de la prévôté d'), 1520 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, un lion, à la queue fourchée; aux 2^e et 3^e, un burelé, au lion brochante (!). L. : S' *ppoitat' castri nostri yuodiensis* (Chartes des ducs de Brabant).

IJwiin IJwiins soen (*Aernt*), échevin de Heusden (Brabant), 1429 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel (Malines) (voir **Cuijk**).

Comp. les armes des van *Kuijck*, échevins de Heusden. La famille Iweins, dont une branche s'appelle : Iweins d'Eeckhoutte, appartient à la noblesse officielle de la Belgique. Elle porte : de gueules au chevron, accom-pagné de trois trèfles, le tout d'argent. C. : un trèfle de l'écu.

Les Iweins d'Eeckhoutte ont pour devise : *Semper et ubique fidelis*.

Ixelles, voir **Haseldonck**.

IJzendoorn } voir **Ys**
IJzeren }

J

Jadon (**Jadou**?) (*Jean*) scelle un aveu pour sa fille qui tient, du Brabant, un fief à Hannut, 1331 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce de cinq fusées; aux 2^e et 3^e, une aigle. C. : une tête et col de lévrier colleté (Av. et dén., N° 4208).

Jaghère (Pierre de) tient, de Charles van *Halewine*, du chef de sa cour de *te-Willecomme*, un fief à Pitthem, 1502 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cor de chasse (Fiefs, N° 10737).

— (Georges de), échevin du métier de *Zomergem* (Somergem), 1516 : un cor de chasse contourné. L. : *s de jaghere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 117) (voir **Artevelde**).

Jagnée, voir **Jannée**.

Jacart, voir **Jocarde**.

Jacobs. *Jacobus Jacobi*, échevin d'*Oesterwijk* (Oosterwijk) (il s'agit d'une terre in *Ghesel* = Giesel), 1353 : une branche de pommier, fruitée de trois pièces. L. ; S' *Jacobi fi cobi* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Jacobs. *Josse Jacops*, de Gaesbeek, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 116 moun-ton, 1374 : un lion. L. : *Sigillv loes iacob* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jan Jacobs soen*, échevin de *Lezmonde* (Leksmond), 1388 : une aigle. L. : S' *lan iacobs soen* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 604).

— *Horstgijn Jacobs soen*, échevin d'Amsterdam, 1458 : une marque de marchand. S. s. : un aigle (Notre-Dame, Anvers, fonds des Chartreux de *ter Saligherhaven*, près Amsterdam) (Fig. XXXI).

— (Adrien), *goede vriend* d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, etc., femme d'Adolphe de Clèves, 1484 : une fasce et une bor-dure engrêlée. C. cassé (C. C. B., N° 113).

— *Henrick Jacopsen*, écoutète de monseigneur de Nassau, au métier de Drimmelen, 1526, 31 : une marque de marchand, formée d'un crampon con-tourné et d'un grand flanchis (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraordinar.*).

— *Jean Jacops*, homme de fief du château de Ter-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXII.

Fig. 1. Jean van Groesbeek (1358)

Fig. 2. Gérard van Hese (1357)

Fig. 3. Rover van Ingen (1357)

Fig. 4. Michel van *Kerbia* (Cörbitz?), chevalier (1357)

Fig. 5. Louis *uten Lijminghen*, le jeune (1357)

} Ayant, tous, combattu,
dans l'armée
brabançonne, contre le
comte de Flandre
(1357).

monde, 1549 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile à huit rais (Fiefs, N° 4596) (voir **Arndts**).

Jacquemart. *Jackemin Jackemart*, échevin de Temploux, 1493 : deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut (Namur, *Salzinne*, c. 517).

— (Jean), échevin *illegitimus*, 1498 : même écu. L. : *S' Jehan Jakema* . . (Ibid.).

Jacquemin, voir **Ghisen**.

Jacques, voir **Nothomb**.

Jacquet (Jean) scelle pour Adrien de la Porte, homme de fief de Braine-l'Alleud, 1634 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois coqs ; aux 2^e et 3^e, une croix, chargée de cinq croissants. C. : un croissant. L. : *Sig Jan Jacquet* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4009).

Jamar (Francon), échevin du banc de *Zichgen* (Sichen), 1534 : une fasce, accompagnée de trois masses à picots, posées en barre et rangées en chef, et d'une roue en pointe. Cq. couronné. Sans C. L. : *k Jam . r* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Jamart (Jean), échevin de l'église collégiale de Notre-Dame, à Huy, dans sa cour à Lustin, 1471 : une ancre, l'anneau en haut. L. : *S Iohan Ia* (Greffes scabinaux, Mélanges. A. G. B.).

Jamblinne. Guillaume *van Gamblinis*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 430 moutons, 1374 : un fretté ; au chef chargé de trois faux. L. : *me de Gambelines* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 262).

— *Gilot van Ganbeline*, prisonnier *illegitimus*, sous Robert de Namur ; i. t. : 960 moutons, 1374 : même écu, mais une étoile, au lieu de la 2^e faux. L. : ★ *Giles de Janbelin* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Hunstineel van Gambelines*, et *van Berchenelez*, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 96, resp. 188 moutons, 1374 : un fretté ; au chef chargé d'un anneau, accosté de deux faux contournées, penchées. L. : ✠ *Gilleson de Gabline* (Ibid.).

Il y a deux quittances ; l'une l'appelle : *Hunstineel van Gambelines*, l'autre : *Hustinel van Berchenelez*. On serait tenté d'y voir deux personnages différents, deux cousins, dont l'un, manquant de son sceau, aurait scellé de celui de son parent, sans mentionner cet emprunt dans l'acte.

HEMERICOURT orthographe : *de Barsinalles* (SALBRAY, p. 259), le nom d'une seigneurie (Barcenal[le]) appartenant aux Jamblinne.

— *Gilhe de Jamblinez*, seigneur d'Oyon (Doyon) et de *Soreez* (Sorée), échevin de Liège, 1409 : un fretté ; au chef chargé de deux faux, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S' Gie* *ambli' esq* *e* (C. de B.).

Les barons de Jamblinne, et de Jamblinne de Meux, appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique. Ils portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'or, fretté de sable ; au chef de gueules, chargé de deux faux d'argent, emmanchées d'or, posées en barre, le fer à dextre ; aux 2^e et 3^e, d'azur à neuf besants d'argent (**Doyon**).

JAMERLOE (et **YAMERLOE**) (Henri van), écoutète du tribunal du Saint-Empire, à Kaiserswerth, 1435 : trois fers de lance (ou fleur de lis, au pied retranché) ; au chef plain (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 549) (Pl. 10, fig. 261).

Jamin (Jean), homme de fief de Braine-l'Alleud, 1611 : échevin forain *illegitimus*, 1621, 3 : un soulier contourné en chef, une pince, posée en bande, en pointe, et une alène, posée en barre, brochante sur la pince. L. : *Ian Jammen 100* (!) (Notre-Dame, Anvers, papiers de la famille Theijs).

— (Guillaume), homme de fief, ou échevin, de Braine-l'Alleud, 1623 ; homme de fief *illegitimus*, 1631 : un arbre arraché, accosté de deux gerbes (Ibid.).

Jamines (Henri), échevin de Wavre, 1357 : plain, au chef plain, et une bande engrêlée, brochante sur l'écu (*Afflighem*).

Jammaert van HALLEER (Hallet) (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 46 moutons, 1374 : un croissant, accompagné de six fleurs de lis, 3 rangées en chef et trois (2, 1) en pointe, le pied de la 2^e fleur de lis accostée de deux petites étoiles à cinq rais. L. : *Si Jehan Pov . let* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Poullet**).

Jamotteel (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 210 moutons, 1374 : une force renversée en chef à dextre et deux besants, ou tourteaux, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : ★ *a . s de vil* (Chartes des ducs de Brabant).

JANDRACO, voir **MARKELE**.

Jangeruts (Pierre), échevin de Corswarem, 1475 : un cerf couché. L. : . *Pieter Ian* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

Jancour. Guillaume *van Ghehaincourt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraine ; i. t. : 140 moutons, 1374 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois forces renversées. L. : . . . *illiam de Jehacovr* (Chartes des ducs de Brabant).

Jannée (aussi **Jagnée**). Gérard *van Jaynee*, prisonnier *illegitimus*, sous Robert de Namur ; i. t. : 382 moutons, 1374 : une fasce et une bande engrêlée brochante. L. : ★ *Si Jehan de Gaine* (Chartes des ducs de Brabant).

- Jan[s]. Janssens**, etc. *Willem Jans sone* scellé un acte d'Antoine, fils de sire Pierre van Arnemuiden, 1273 : un parti-émanché. L. : $\text{✠ S' Wil} \dots \text{Jans} \dots \dots \dots$ (Zélande).
- *Jehans [fils] Jehans [fils] Ver Mie*, homme du comte de Flandre, 1329 : une croix, chargée de cinq feuilles de tilleul, les tiges en haut. L. : *Jan f lan f fermi*. (Chartes des comtes de Flandre, N° 1492).
- Ce qui signifie : Jean, fils de Jean, qui est fils de dame Marie.
- *Heinric Jans soen*, échevin de Rotterdam, 1359 : trois clous (U.).
- *Hughe Jans soen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brederode ; i. 1. : 336 moutons, 1374 : un lion naissant, accompagné en pointe d'un trèfle. L. : *S Hvghe Jans soen* (Chartes des ducs de Brabant).
- *Arnt Jans soen*, échevin de Bréda, 1380 : plain, diapré ; au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier chargé d'un sautoir. L. : *S Arnoet Jans sone* (Ibid.).
- *Egbert Jans soen*, échevin de *Lexmonde* (Leksmond), 1388 : trois perroquets regardants, les deux du chef adossés. L. : *S Egbert Jan soen* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 604).
- *Andries Jans soen*, échevin de Lakerveld, 1388 : deux poissons, posés en fasce et rangés en pal. L. : *S Anderies Jans soen* (Ibid., N° 605).
- *Harman Jans soen*, échevin de Leiden, 1396 (n. st.) : trois violes, accompagnées au point du chef d'un demi-vol abaissé (?). L. : *S. ra Harm . . . ans soen* (Hollande).
- *Clay, filz Jehan, filz Gautier*, mesureur assermenté de la duchesse de Bourgogne, 1405 : une cotice, accostée de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Clais Jan f W. . . ters* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).
- *Jan Jans sone*, échevin de *Riethem* (Ritthem), 1409 : une fleur de lis, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : *S Jan Jans sone* (Chartes des ducs de Brabant).
- *Jan Jans sone, coorsepene in Scellacht* (Schellach), 1410 : un lion contourné et une fasce brochante, chargée d'une rose (C. C. B., c. 113).
- *Dirc Jan Daniels zoens zoen*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : trois lanières, munies, chacune, aux deux extrémités, d'une boucle arrondie, légèrement évasée, posées en bande, rangées en barre. L. : *S Dirc Jan soen D (!)* (Hollande).
- *Andries Jangiliszone*, échevin de la Salle d'Ypres, 1420, 1 : une marque de marchand, formée d'un sautoir dont les bras inférieurs sont réunis au bas par une traverse, accompagnée au point du chef d'une étoile, ladite marque touchant les bords de l'écu. L. : *S Andries Jan Gills* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 191).
- Jan[s]. Janssens**, etc. *Jacob Jans[s]one*, échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1428 ; receveur de Marc Guidechon, garde des *Oostdunes* de Flandre, 1428, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. L. : *S Iacop Jans* (Ibid., l. 91, 92).
- *Pauwels Jans sone, kuerscepen* de West-Souburg, 1428 : une fleur de lis, accostée en chef de deux roses (C. C. B., c. 80).
- *Willem Jans sone*, échevin de *Zierikzee*, 1430 : une croix alessée, enclose d'un losange vidé, accosté en chef de deux besants, ou tourteaux. L. : *Willem Jan Cotoen (?) son* (Ibid., c. 465).
- *Philips Jan Aerts soens soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1439, 41, 9 : une roue, accompagnée de trois panelles (Malines).
- *Arend Janssone, die men heedt Haghen*, mari d'Elisabeth *Franens, die men heedt Vrouwe Lijze*, donne quittance, au receveur de Malines, des revenus de la *clergie « van der dekenije van den wollewerke »* à Malines, lesquels le duc de Brabant avait donnés à sa dite femme, pour la durée de sa vie, 1450 : un lévrier colleté, sautillant. L. : *S Aernt Iansson van R[in?]skerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).
- *Jan Jan zoen*, échevin de *Zierikzee*, 1450 : une fasce, accompagnée en chef d'un lambel et en pointe d'une fleur de lis (défaillante à dextre?) (C. C. B., c. 465).
- *Jacob Jan Huygen zoon*, échevin d'Amsterdam, 1454 : une marque de marchand. S. senestre : un aigle (Notre-Dame, Anvers, fonds *ter Saligherhaven*) (Fig. XXXII).
- *Meester Jacob Jansz*, échevin de Rotterdam, 1457 : une marque de marchand, surmontée d'une étoile. S. senestre : un aigle. L. : *Sigillu m Iacobi Jan . . .* (U.) (Fig. XXXIII).
- *Willem Janssen*, échevin du duc de Bourgogne, à Saftingen, 1463 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Wil . . Jans sone* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).
- *Robbrecht Jan Hugen zoons zoon*, échevin de Heusden (Brabant), 1470 : trois lions léopardés, rangés en pal (Malines) (comp. **Hugen** et **Robert**).
- *Mathijs Jans zoon*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1512 : trois oiseaux, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. S. senestre : une licorne (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraordinar.*).

Jan[s], Janssens, etc. *Arndt Jansz*, juge à Ressen et à Doornik, 1519 : un parti-émancé (*Geld.*).

— *Melis Jansz*, échevin de Rotterdam, 1523 : trois trèfles, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. C. : un trèfle entre un vol. L. : *S Melis Jan soen* (U.).

— *Cornelis Janssens*, échevin de Perck et d'Elewijt, 1632 : une roue de moulin. L. : *S Cornelis Jansens* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.) (voir **Hoevel**).

Ferdinand-Alphonse Janssens obtint, le 26 mai 1871, en Belgique, concession de noblesse, et, le 6 mars 1885, l'autorisation de joindre à son nom celui de Bisthoven. Ses armes sont : d'or à trois, arbres arrachés de sinople. C. : un arbre de l'écu.

Jappin (Jacques), homme de fief du Hainaut, 1565 : un chevron, accompagné de trois étoiles; au chef chargé d'un lion issant (Viconte Desmaisières).

Jaquemart, voir **Jacquemart**

Jardin (*Reniers dou*), *masuïers de Collars Colembial*, scelle un acte de *Lambiers* de Lamalle, 1385 : trois forces renversées; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile à cinq rais. L. : s de *Jardin* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— *Jean dou Gardin* (fils de feu *Colart*), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes pour lui-même, *Colart* son frère, et *Jeanne*, fille de ce dernier, 1407; *Jean*, son frère (cadet), *Colars*, *Jehans Vrediau*[*ix*] (*Vrediel*), leur neveu (son sceau est tombé), et *Baudvins li Bocheux* (leur parent?), reçoivent une rente du Brabant, 1416 (n. st.) : un arbre et une bordure dentée. L. : *S Jehan dov Gardin* (Tournai, Quitt., et Chartes des ducs de Brabant).

Jehans Vrediel agit pour lui-même et comme tuteur des enfants de feu *Jehan Creste* et de damoiselle *Marie Vredielle*, sa sœur.

— *Colars dou Gardin*, frère dudit *Jean*, 1416 (n. st.) : même écu, mais la bordure engrêlée. L. : *S Colart dov Gardin* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henry dou Jardein* et *Daniels dou Jadein* (sic), *allowys* du duc de Brabant, scellent un acte du « rentier » de Braine-l'Alleud, 1413; *Henry* : trois lions; au franc-quartier brochant, chargé d'une aigle éployée. L'écu chargé d'un écusson en cœur à la croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette, et au filet brochant, ledit écusson brochant sur le franc-quartier. L'écu posé sur un (!) aigle (Abb. d'Aywières, Etabl. relig., c. 1798, A. G. B.).

— *Daniels dou Jadein*, ci-dessus, 1413 : trois lions; au franc-quartier brochant, chargé d'une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette, et au filet brochant sur ledit franc-quartier (Ibid.).

— *Sœur Marie (du Gardin)*, abbesse de l'église del

Honneur Nostre Dame lez Flines (de l'ordre de Citeaux), diocèse d'Arras, 12 juillet, 1496 : dans le champ du sceau ogival, l'abbesse debout, sous un dais; dans le bas, un écu, à la croix ancrée, cantonnée, en cœur, de quatre billettes. L. : *Sigillum sororis Marie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

L'acte ne révèle pas le nom de famille de cette prélate LE GLAY, *Cameracum Christianum*.

Elle fut enterré, dans ladite abbaye, avec cette inscription :

Hic iacet venerabilis dna. D. Maria du Gardin Haec quidem extitit annis quatuordecim Abbatissa huius venerabilis Ecclesiae et obiit a^o 1496^o quarta nonas Maij die Ascensionis (!).

Le manuscrit, du xviii^e siècle, auquel j'emprunte cette épithape, contient, en marge, cet écu, ovale : parti; au 1^{er}, de sable (?) à la croix ancrée et au semé de billettes, le tout d'or; au 2^e, d'argent à trois lions de sable, couronnés de . . . (Bibl. Royale, à Bruxelles, C. G., N^o 1509).

Jardin, *Johans de Jardein* (!), échevin de Jodoigne, 1432 : un étrier, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : ★ *Iosse* (sic) d . . *ardin* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Guillaume du*), homme de fief du Hainaut, 1377 : un arbre et une bordure (simple). C. : un cygne. S. : deux lions (Viconte Desmaisières).

— (*Philippe du*), même qualité, 1616 : deux arbres en chef et en pointe . . . (cassé). C. : un arbre. L. : *Seel* *Jardin* (M. de Latre du Bosqueau) (voir **Bocheux**, **Bongart**, **Morcourt**, **Seraing**, **Wargny**).

Les barons du Jardin, en Belgique, portent : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent. C. : un cygne au naturel. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Devise : *Tout d'en haut*.

Jaspar (Henri), échevin de Jodoigne, 1449, 60; alleutier de Jodoigne, il scelle un acte du receveur de Jodoigne, 1465 : un macle et un étrier en chef et un 2^e macle en pointe. L. : . *Henry* . . *spar* . (Chartes des ducs de Brabant, *Heijlisse* et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Jauche, *Gerardus, dominus de Jacea*, de l'aveu de son fils, Gérard, fait une donation à l'église de Bonne-Espérance, 1227 : type équestre; le bouclier à la fasce. L. : *ace* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Gerard de Jache*, chevalier, Baudouin d'Avesnes, chevalier, seigneur de Beaumont (*1^o loco*; son sceau est tombé), et d'autres, déclarent avoir assisté, à Valenciennes, au transport, fait par *Jean de Roysin*, chevalier, au bailli de Hainaut, de 12 muidées de terre à Semeries, qu'il a retranchées du fief qu'il tient de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, pour en adhériter *Monseigneur Oston de*

Hakingnies (Hacquegnies), chevalier, qui en fit l'hommage : puis, que cet hommage fut transmis entre les mains de Jean de Hainaut qui, lui, le transporta à l'abbaye de Bonne-Espérance ; 1271, en avril, à Valenciennes : type équestre ; le bouclier et la housse à la fasce. L. :
Javche. Contre-scel : écu à la fasce. L. : † S' secreto . . . m (fort en dommagé) (Ibid.).

Jauche. *Williames de Gommign*, chevalier, scelle le même acte, 1271 : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants (Ibid.).

— (Gérard, sire de), scelle un acte de Louis Scietecatte, châtelain de Namur et bailli du comté de Namur, 1290 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à la fasce. C. et ornement du chanfrein : un plumail. L. : *Sigillum (!) G d avchea* (Namur, N° 217).

— (Gérard, sire de), homme du comte de Hainaut, 1293 : une fasce. L. : dem (Ibid., N° 272).

— *Me sires Gerars de Jauce, li joesnes* (et li filz), chevalier, scelle un acte du bailli de Hainaut, 1297 : une fasce et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : . . . *erart de Javche chlr segneur de Bavdov*. (Baudour?). Contre-scel : un écu à la fasce, surmontée d'un lambel à trois pendants. L. : † *Secretvm mevm* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Monseigneur Willaumes de Gauche, sires de Goumeignies* (Gommegnies), chevalier, homme de fief du Hainaut, 1339, à Valenciennes et à Mons : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. L. : † S' *Wih sign' de . . . gnies* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 533 et 532).

— *Monseigneur Gerart de Gommegnies, singneur de Mastaing*, chevalier, homme de fief du Hainaut, 1340 : même écu, brisé d'un bâton. L. : † S' *Gerart de Gommign' sign' de Mastaing* (Ibid., N° 566).

— Jean *Tursias* de Jauche, chevalier, vend une terre, à Jauche, à Mathieu de *Thyenes*, 1351 : un sautoir, chargé en cœur d'un écusson (fruste). Cq. couronné. C. : un bonnet entre deux coutres adossés (*Heijlissement*).

— *Jehans de Jache, sires de Gommignies, chevaliers*, déclare avoir reçu, de la ville de Nivelles, 1740 *vies florins ascut*, pour ses frais et ceux de ses gens d'armes, qui y avaient passé, avec lui, un mois, pendant la guerre du duc de Brabant contre les comtes de Flandre et de Namur, 1356, *le nuit saint Thomas lapostole* (20 décembre) ; Jean, sire de *Gommengny*, reçoit, du Brabant, un paiement de 1200 vieux écus, sur deux obligations, l'une de 1000, l'autre de 200, *de toutes choses, coust, frais, perdues et demages*,

(guerre de Flandre), 1357, 13 décembre : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. C. : une tuba, le pavillon en haut, issant d'une cuve. L. : S' *Jehan sire de Gommegnies* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 838, 1335).

Jauche. *Ystas de Gommengis*, chevalier, reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, *pour cost, frais et damagez* (guerre de Flandre), 1357, le 23 novembre : même écu, mais la fasce chargée d'une étoile. L. : S' *Mesire Ystase de Gommie* (Ibid., N° 1342).

— (Jean de), sire de Gommegnies, 1358 ; *Jehans de Jauche, sires de Goumeignies, chevaliers*, pour lui, son frère, *Ustasse de Goumeignies*, seigneur de *Sayon*, chevalier, et son cousin, Gérard *dobies* (Obies), écuyer, reçoit, du Brabant, un acompte sur leurs frais et pertes de chevaux, dans la chevauchée *ou pays de Aussay* (Alsace), en juillet et en août de 1363, quittance de 1363 ; il reçoit, du Brabant, un paiement de 60 moutons d'or, 1366, 5 mai : même écu, sans étoile. Cq. couronné. C. : un vol (chargé d'une fasce?). L. : S' *Jehans signeur de Goumeignies chlr* (Ibid., Nos 1992, 2048, etc.).

— Jean, sire de *Gommengijs*, homme du comte de Hainaut, 1388 : même écu. Cq. couronné. C. : une griffe d'aigle, soutenant un plumail issant d'une boule. L. : S' *Iohan . . Jache sg. de . om . . eys* (Hollande).

Le sire de Gommegnies, vassal du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.), portait, d'après GELBE : de gueules à la fasce d'or, surmontée d'une divise vivrée du même. Volet d'or. Couronne de gueules. C. : une griffe d'aigle d'or, soutenant une boule de gueules, sommée d'un plumail gris.

D'après le même héraut d'armes, *die here van Gheete*, vassal dudit « duc », portait : de gueules à la fasce d'or.

— Gilles *van Ghete*, chevalier, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur ; i. t. : 1800 moutons, 1374 : une fasce, surmontée à dextre d'un anneau. C. cassé et fruste ; on voit une partie d'un vol. L. : S' *Gill . d' . ache esscu* (Ibid.).

— *Gilson van Ghete*, prisonnier *illec*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 30 moutons, 1374 : trois (2, 1) losanges, accompagnés de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. L. : ★ S' *Giles lald' de Jace* (!) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 264).

— (Gilles, seigneur de) et de Hierges, chevalier, reçoit, du Brabant, des indemnités pour avoir été fait prisonnier et rançonné par les Gueldrois, 1392 (n. st.), 92, 6, 7, 8 ; prévôt de *Bullon* (Bouillon?) 1396 : une fasce. Cq. couronné. C. : un bonnet arrondi, garni d'un vol. L. : S' *Gilles sires de Jauche z de Hierges chlr* (Chartes des ducs de Brabant).

Jauche (Gérard le Borgne de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 854 moutons + 1310 1/3 moutons, 1374; deux sceaux : 1^e, un sautoir, chargé en chef à dextre d'un anneau; écusson en cœur à la fasce. L. : *S Gerart le Borgne de Jauche* (Pl. 10, fig. 263); 2^e, même écu, sans anneau. Cq. couronné. C. : un bonnet arrondi entre deux coutres. L. : *S Gerardi dei Boergne de Jachea milit'* (Chartes des ducs de Brabant).

Les actes l'appellent *Bourgnat*, ou *Borne van Ghete*, sans prénom.

Il était seigneur de Mont-à-Jauche (voir **TARLIER** et **WAUTERS**, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Jodoigne, ad vocem Jauche; *Domicellus Egidius, dominus de Ghete, de Herge et de Byoul, et domicella Johanna de Assche*, sa femme, transportent, le 28 octobre 1455, devant les échevins de Louvain, un vignoble, d'une étendue de 9 *quartaria*, *supra montem dictum Roesselberch* (Abb. de Sainte-Grtrude, à Louvain).

— (Jean de), sire de Mastaing, comte de Lierde, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Isabelle de Montmorency est fille de Jean de Montmorency, comte d'Estaires, et de Madeleine de Lens, petite-fille de Louis de Montmorency, seigneur de Beuvry, etc., et de Jeanne de Saint-Omer, arrière-petite-fille de François de Montmorency, seigneur de *Bersee* (Bersée), etc., et d'Hélène de Vilain, et qu'elle est *vraye noble, sans aucune bastardise ou bourgeoisie*; château de Brugellette, le 3 novembre 1618 : une fasce (!). Cq. couronné. C. : six plumes d'autruche et une tuba, le pavillon en haut, issant derrière les plumes. L. : *Ian de Jasse sr de Mastaing cote de Lier . . baro* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373^{bis}, A. G. B.) (voir **Aspelaere**, **GHEETE**, **Grimberghe**, **HOUSDAING**, **Jodoigne**, **Lisserœulx**, **Turck**).

Jauckezoon (*Anna*), *pastoor ter Capla* (Terkaple), 1350 : parti; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti; au 2^d, deux glands, rangés en pal. L. : *Annis Iohnis (?) (Frise)*.

Jegher (Corneille de), *erfpachter* du quartier (*rijck*) de Nimègue, 1375 : une étoile. C. : une étoile entre un vol (*Geld*).

— *Geba Jegers*, femme de *Hughes Russ* (Ruijs), 1584 : même écu. C. fruste; on aperçoit un vol (*Ibid.*).

Une famille de *Jeger* porte un glaive. Voir beaucoup de détails dans la revue dite *Taxandria*, *passim*.

Jehain, *Jean van Gehain*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Montjardin; i. t. : 106 moutons, 1374 : une aigle. L. : * *S' Iohan Hongrea* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Arnould van Gehain*, prisonnier *illeg*, sous le même; i. t. : 134 moutons, 1374 : même écu et un lambel brochant. L. : * *Si Iernoul Veron* (*Ibid.*).

DE RAADT, t. II

Voir **HEMICOURT**, *passim* (*Jehaing*, *Gehaing*, *Vayron*). L'éditeur, **SALBRAY** (p. 216 et 232), attribue, à tort, aux *Vayron de Jehaing* : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules, celle du milieu chargée d'un lion.

Jehel[s] et **Jehol[s]** (Thierry), prévôt d'Ivoix, scelle un acte avec Gilles, sire de Rodemack, Hughes, sire d'Autel, etc., 1374 : un sautoir (*Ibid.*) (voir **Guillemoix**, **Cornay**).

Les formes *Jehol[s]* résultent, évidemment, d'erreurs de copistes.

Ivoix est appelé, aujourd'hui, Carignan.

JEKERE (*Carijs van der*), jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoutète de Maestricht; i. t. : 127 moutons, 1374 : une ramure de cerf, accompagnée au point du chef d'une étoile. L. : *S' Machari' de Iecor* (*Ibid.*).

Jemeppe (Rasse de), chevalier, caution du comte Guillaume de Namur, 1358; *Rause* de Jemeppe, chevalier, maréchal de l'évêché de Liège, reçoit du Brabant un acompte de 400 moutons, sur 983 moutons à lui dus, 19 septembre 1365 : six (3, 2, 1) fleurs de lis et un écusson brochant en chef à dextre, chargé d'une fasce entre deux burelles. L. : * *S' Rasse de Jemeppe chevalir* (*Namur*, N° 826, et Chartes des ducs de Brabant, N° 1998) (Pl. 10, fig. 265) (voir **Namur**, **Ockiere**).

Sur notre planche, l'écusson ne couvre que la 1^{re} fleur de lis, tandis que, sur le sceau, il broche aussi sur la moitié dextre de la 2^e.

Jeneffe, voir **Oreye**.

Jennotia, voir **Saint-Germain**.

Jesserren, voir **Cannart**, **Pede**.

Jette-Saint-Pierre. *Jean-Baptiste Van Campenhout* et *Jean-Baptiste De Raedt*, échevins du comté de Jette-Saint-Pierre et des paroisses et seigneuries de Ganshoren, Hamme, Relegem et Bever, ressortissant audit comté, 1783 : écartelé; au 1^{er}, une croix florencée et une bordure (simple), chargée d'un certain nombre de tours et de chaudrons (indistinct) (**Villegas**); au 2^e, une fasce bretessée et contre-bretessée (**Kinschot**); au 3^e, une bande de cinq losanges (**Ophem**); au 4^e, un fascé (**Oijenbrughe**). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. L. : *... adi de Rivi* (= Rivieren) (M. Simon De Schrijver, à Bruxelles).

Officiellement, les comtes de Villegas blasonnent, actuellement, leurs armes : d'argent à la croix florencée de sable, vidée du champ; à la bordure composée de seize pièces, huit de gueules, chargées, chacune, d'une tour d'or, et huit d'argent, chargées, chacune, d'un chaudron de sable.

Les comtes de Villegas de Saint-Pierre-Jette portent, de nos jours : écartelé, de Kinschot, d'Oijenbrughe, d'Ophem et de Douglas, à l'écusson de Villegas sur le tout. S. : deux léopards lionnés d'or, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, aux armes de Villegas, la 2^e, aux

armes de van der Laen : d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois barillets couchés du même.
Devise : *Villa ne legas.*

Jeude, voir Jode.

Jeught, voir Berthen.

Jeuck, voir Jueck.

Jeumont (Jean de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1535 : deux chevrons abaissés, le 1^{er} renversé, entrelacés, accompagnés de quatre étoiles à cinq rais, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue, de la main droite, vers le bas. L. : *S Jehan vmont* (Fiefs, N° 10483) (Pl. 10, fig. 266).

— (Jean et Philippe de), père et fils, même qualité, 1538 : le sceau du père est tombé. Philippe : même écu que Jean (1535). T. dextre : un homme vêtu d'une longue robe, tenant de la main droite un long bâton (croix pastorale?). L. : *S de Ievm . . .* (Ibid., N° 10501).

Jeune, Josse le Jonne, même qualité, 1554 : un arbre, posé sur une terrasse isolée, accosté en pointe de deux étoiles. C. : un buste barbu, aux cheveux flottants. L. : *S Josse le Ionne* (Ibid., N° 10519).

— Jehan le Joesne, échevin de la cour de Crêhen, 1572 : deux roses en chef et une panelle renversée(?) en pointe (Comte Georges de Looz-Corswarem).

— Jean le Josne, homme de fief du Hainaut, 1597, à Berlaimont : un chevron, accompagné de trois glands. S. senestre : un griffon. L., gravée à rebours : *S Ian . . . sne (= ens . . . nais)* (Mons, Greffes scabinaux de Berlaimont).

— Antoine le Jeusne, même qualité, 1626, à Berlaimont : deux palmes, passées en sautoir, cantonnées de quatre étoiles. Derrière l'écu un personnage barbu. L. : *S Anthoine le Jeusne* (Ibid.).

— (Antoine et Jean-Baptiste le), hommes de fief du comté de Berlaimont, 1664 ; tous deux : même écu qu'Antoine, 1626, dans un cartouche. L. L. : *Seel Antoine le Jevne, et Jean Baptiste le* (M. de Latre du Bosqueau) (voir **JONGHE**).

Jean-Baptiste et Désiré-Joseph Le Jeune, tous deux fils de Pierre-Victor-François et petit-fils de François-Bernard, qui avait été créé chevalier, en 1770, obtinrent, en Belgique, le 20 décembre 1847, reconnaissance de noblesse et concession du titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture masculine.

Leurs armes sont : fascé d'argent et d'azur de huit pièces, la 2^e chargée d'une étoile d'or. C. : l'étoile de l'écu entre un vol d'azur (comp. les armes de Jonghe).

Elle-Joseph-Grégoire le Jeune obtint, en Belgique, le 22 mai 1874, concession de noblesse et du titre de baron, pour lui et ses descendants.

Il portait : d'or à trois fasces de sable, surmontées, chacune, d'une étoile de gueules. Couronne de baron. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Devise : *Deo duce, probitate comite.*

Jode, Jude, etc. Gillis die Juede, suppôt (*knape*) du métier des courtiers à Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : dans le champ du sceau, une tête et col d'homme barbu (juif), coiffé d'un chapeau plat, muni, au milieu, d'une pointe, recourbée en arrière. L. : *S Gillis de Ivede* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Der erbare edelknecht Kuneman Juden, ein burgman zu Bitsche* (Bitche), 1376 : parti ; au 1^{er}, plain ; au 2^d, de vair (?). L. : *ma Ivede v. Bizzsche* (Lorraine, *Bitche*, B, 570, N° 58).

— *Vrederic die Joede* a été investi, par l'évêque d'Utrecht, pour *Aleijde van Puijlit*, sa sœur, de dîmes à Elst, dites *den groenen tienden ende den smalen tienden*, que damoiselle Catherine van *Bijmmen* avait tenues, 1386 : trois chapeaux de juif, les lanières passées en sautoir. L. : *S Vrederic die Joede* (Utrecht).

Her Gobel Juede, homme de l'« évêque » de Cologne, portait, d'après GELBE : d'azur à trois chapeaux de juif d'or (sans lanières). Volet d'argent. C. : un chapeau de l'écu, doublé de gueules, sommé d'un grand plumail de sable.

— Henri *Juede*, échevin de Louvain, 1408, 9, 10 : trois maillets penchés ; au franc-quartier chargé d'une rose. L. : *S Henrici Ivede scabini lovan' (Affligem et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain)*.

— Jean de *Juede*, bourgmestre d'Oostburch (Oostburg, Zélande) et receveur *van der Ouder Ijevne in Oostburch ambacht*, 1439, 41, 51 : trois besants, chargés, chacun, d'une croisette pattée, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *an hallis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— Jean de *Joede*, échevin de *Tijel* (Tiel), 1448 : même écu que *Vrederic* (1386), mais les lanières munies de glands, et brisé au point du chef d'une étoile (*Geld.*).

— Olivier le *Juede*, homme de la salle d'Ypres, 1451, 4 : trois têtes de juif, imberbes, tortillées. Sur l'écu, incliné, perche un aigle, essorant. L. : *Olivier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192, 193).

— Martin de *Jode*, fils de Gérard, échevin de Rotterdam, 1565 : une aigle éployée. C. : une aigle éployée (entière). L. : *Maerten Io rits* (U.).

La maeyson surnomé de JUEEDE : d'azur, à dix besans d'argent, au chief d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Jodion (*Monars* de), fils de monseigneur Simon, homme du comte de Namur, 1358 : huit (3, 3, 2) billettes. L. : *Si Mon : de : Iodions* (Namur, N° 830).

— (Jean de), échevin de la cour de Saint-Pierre, à Gembloux, 1498 : un soc de charrue. L. : *an de Godion* (Namur, *Salzinne*, c. 317).

Jodoigne. *Franco de Geldonia*, armiger terre *Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois portes crénelées, au lambel brochant. L. : ✠ S Fr . . . conis de Gel . . . ia (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

Jodoigne. *Maistre Henri de Joudoingne*, homme de fief du Hainaut, 1340 : un château et une bordure engrêlée. L. : ✠ S magri Henrici de Geld' can' camer' (chanoine de Cambrai (Ibid., N° 506).

— *Li maires et li escebins delle court saint Pierre en Lige ay Joudoingne souveraine*, 1360 ; maireur et échevins de la cour du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, jugeant à *Joudne souverain*, 1538, 58, 9 : une fasce (**Jauche**). Derrière l'écu émerge un saint Pierre, tenant sa clef, très grande, de la main droite, et un livre de la main gauche. L. : ✠ S scabinore sci Pet Leg de Gellonia supna (!) (Abb. de la Ramée. Etabl. relig., c. 3177, 8).

— Jean van *Gheldenaken*, fils de feu sire Gauthier, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweiler ; i. t. : 496 moutons, 1374 ; lui-même prisonnier *illec*, i. t. : 504 moutons, 1374 ; tous deux sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; Jean de J. scelle pour sa femme, Elisabeth van Berchem, mariée, d'abord, à sire *Weijn* van Winghe, chevalier, jadis prisonnier *illec*, sous *Wilre* ; i. t. : 160 moutons, 1374 ; elle était fille de feu sire Gauthier van Berchem, prisonnier *illec*, sous le sire de Vosselaer ; i. t. : 930 moutons, 1374 ; scelle pour Arnould van den Berghe, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 45 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de quatre losanges ; un bâton brochant sur l'écu. C. : une tête et col de more entre un vol. L. : ✠ S' Ihes de Geldonia dñs de Rodio (!) (Ibid.) (Pl 10, fig. 267).

Elisabeth van Berchem, fille de sire de Gauthier et femme de feu *Ycanus de Winghe*, relève le fief de son père (compte Pâques 1374-75 ; C. C. B., N° 17144, f° 41).

— Englebert de *Joudoingne*, chevalier, échevin de la ville de Jodoigne, 1469 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un bâton brochant ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois losanges. C. : un buste de more entre un vol. L. : de Jo (C. C. B., c. 36) (voir **Brabant, Familleureux, Glimes**).

Joerdens, voir **Jordens**.

Joes, voir **Dierckx**.

Joesne, voir **Jeune**.

Joffroy, *lussier* (l'huissier) du comte de Namur, homme dudit comte, 1362, 84 : une tête de lièvre,

accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : ✠ S Jofr vsier le cot de Nam (Namur, Nos 926 et 1163).

Joye. *Willaumes de le Joie*, homme du comte de Hainaut, 1398 : une bande, accostée de trois coupes, 1 à senestre, 2 (1, 1) à dextre (Namur, N° 1281).

— *Stievenart Joyee*, homme de fief du Hainaut, 1421, à Mons : une bande, chargée de quatre croisettes recroisetées. T. s. : une damoiselle. L. : *Seel Estieuenart* (Hospice de Soignies, à Soignies).

— (Gobert), fils de Jean, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1466 : une bande, semée de croisettes recroisetées, et un lambel brochant. T. senestre : une damoiselle (Mons, Sainte-Waudru, Q. liasse *Quévy*, l. 41-50) (voir **Roelux**).

Joigny (Georges de), bailli de Biervliet, déclare que le bailli de Bruges l'a déshérité d'un fief à Zuijkerkerke, 1429 : une aigle et un lambel brochant. C. : un bonnet pointu, sommé d'une boule, soutenant un plumail. T. : deux damoiselles. L. : vā *Goingy* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42) (voir **Deurwaerdere, Hoop, Lantheere, Moenen, Muenxhede, Ovaere**).

Jocarde (Catherine), veuve de Jaquemart Wiet (et *Wyel*), reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 10 livres tournois sur la ville de Binche, 1476, 7, 8 : deux roses en chef et une étoile à cinq rais en pointe. L. : *Seel Catelne Iakart* (sic) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

Jocquet (Daniel), homme de fief du Hainaut, 1524, à Braine-le-Comte : un bandé. T. s. : un ange. L. : S *neau Jocquet* (Archives de l'église à Braine).

— (Maitre Jacques), même qualité, 1626 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, un croissant, surmonté d'une étoile à cinq rais. Cq. sans C. L. : *S Jacques Iocqvez 1603* (Mons, Chap. de Saint-Ursmer, et Hommes de fief).

— (François et Jacques), frères, même qualité, 1638, à Binche ; tous deux : même écu, mais les quatre étoiles à six rais. Jacques somme son écu d'un cq., sans C. (Mons, Hommes de fief à Binche).

— (Jacques), même qualité, 1648, à Soignies : même écu. Cq. sans C. L. : *S Jacques Iocqvet 16* . . . (Hospice de Soignies, à Soignies).

— (Jacques), même qualité, 1653 : même écu, surmonté d'une fleur à quatre feuilles, entourée d'arabesques, au lieu d'un cq. L. : *S Jacques Iocqvet 1622* (Ibid. et Baron de Royer de Dour).

Joly (Jean), même qualité, 1589 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, une ramure

de cerf. S. senestre : un griffon (Mons, Hommes de fief) (voir **Malapert**).

Les barons et vicomtes Jolly, en Belgique, portent : d'argent à la croix engrêlée de sable; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules; au franc-canton brochant, tiercé en pal de gueules, d'or et de sable (émaux du royaume). C. : un lion issant d'or. S. : deux griffons d'or.

Devise : *Recte et fideliter.*

Jolit (Antonin), homme de fief du Hainaut, 1525 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'un marteau contourné. T. dextre : une damoiselle (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

Jonart (Jean), 1562 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles, et en pointe d'une étoile. T. : un homme marin, armé et casqué, tenant de la main droite une épée levée et de la gauche l'écu (Mons, Hommes de fief).

— (Antoine), 1602 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. S. senestre : un griffon (Ibid.).

— (*Vaspazien*), 1602 : une fleur de lis. S. senestre : un griffon (Ibid.).

— (Gilles), père, 1604, 18 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'une étoile, aux 2^e et 3^e d'un trèfle. S. senestre : un lion (Ibid. et Baron de Royer de Dour).

— (Gilles), fils dudit Gilles, 1604 : une croix, chargée de cinq étoiles à cinq rais et cantonnée de quatre trèfles. S. senestre : un lion (Baron de Royer de Dour).

Tous ces Jonart scellent en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons. Il se peut que ce Gilles qui scelle en 1618 soit Gilles *le fils*, ayant repris les armes de son père.

Jone, voir **Jonghe**.

JONGHE (Henri van), écoute de *Oppenheim* (Opheim?) (voir **Hamal**); son sceau est employé par Gérard Roidstocke, chevalier, 1356 : trois cors de chasse, rangés en pal. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux huchets, affrontés, les pavillons en bas (cornes de bœuf?). L. : *einrici zv Jv* (*Namur*, N° 813 (voir **Rodestock**)).

D'après GELRE, *Her Gerit Roestoc*, homme de l'évêque de Cologne, portait : d'or à la fasce de sable, chargée de trois besants d'argent et sommée d'un lion de gueules issant, armé d'argent et d'azur, lampassé d'azur. Le cq. d'or. Une haute capeline aplatie, partie d'argent et de sable. C. : deux cornes de bœuf adossées, la 1^{re} d'argent, la 2^e de sable.

— *Heinrich Jonghe Jans sone*, échevin de Zierikzee, 1378 : une rose à six feuilles et cinq losanges, rangés 3, 2, 1. L. : *lohis* (*Hollande*) (Pl. 10, fig. 268).

— Philippe *le Jovene*, chevalier, reçoit une rente viagère, sur les *briefs* d'Assenede, pour lui, sa femme,

Volchwijf, et son fils, Philippe, 1391 : quatre burelles et une bordure (simple). Cq. couronné. C. : deux escoupes, adossées. Sans supports (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

JONGHE, Philippe, fils de feu messire Philippe le *Jovene* (*Joisne*), chevalier, reçoit une rente viagère de 48 livres parisis, sur lesdits *briefs*, 1402, 3, 7, 9, 11, 2, 6, 7, 8, 21; qualifié châtelain de Saftingen, dans quelques quittances, de 1411-21 : même écu. Cq. couronné. C. : deux escoupes, mais affrontées. S. : deux cygnes. L. : *S Philips de Jonghe miles* (Ibid., l. 13-14, 222).

— Philippe de *Jonghe*, chevalier, reçoit ladite rente, 1486, 7, 8 : même écu. Cq. couronné. C. : deux escoupes adossées. L. : *S Philips de Jongh . . . dre* (Ibid., l. 224).

GELRE a dessiné, dans son précieux armorial, l'écu d'un *her Philips die Jonge* (sans indication de nationalité) : un fascé de huit pièces et une bordure (simple). Les émaux étaient restés en blanc. Toutefois, à une époque toute moderne, les 2^e, 4^e, 6^e et 8^e pièces du fascé ont été colorisées de bleu.

Le seigneur de BELLETTES : *burlé de huit, d'argent et d'azur.*

La maison surnomé de JONGHE : *pareilles* (CORN. GAILLIARD, *L'ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— *Ghiselin, filius Ghiselins de Jonghe*, échevin d'Oostburg (Zélande), 1415 : une aigle, accompagnée en chef de deux croissants (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

— Pierre de *Jonghe*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : trois fascés, surmontées à dextre d'un losange. L. : *S Peter die Ione* (sic) (*Hollande*).

— *Soyer le Jone* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1438 : trois étoiles, 1 en chef à senestre, 2 en pointe; au franc-quartier chargé de trois fascés. L. : *de Jon . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42).

— Jean de *Jonghe*, tenancier des *heeren prijors van Bertris*, dans sa cour censale de *Walswesere* (Wals-Wezeren), 1432; Jean *Jonghe*, échevin et allentier du banc de Wezeren, 1432 : trois besants, ou tourteaux, 2 aux flancs, 1 en pointe, et une coquille en cœur, le tout surmonté d'un lambel. L. : *Ian der Ion . . .* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— Pierre de *Jonge*, échevin de Bruxelles, 1480 : un fermail rond, accompagné de trois étoiles (E. G., l. 356).

— (Laurent de), homme de la cour de Jean van Siccle, à Vracene, 1517 : dans le champ du sceau, un coudre renversé, le tranchant à dextre, accosté de deux étoiles (Sainte-Agnès).

— Jean de *Jonge*, échevin de Rotterdam, 1634 : une arbalète. C. : un vol, l'aile dextre semée de besants,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXIII.

- Fig. 1. Guillaume van Lövenich (1357)
- Fig. 2. Richard van *Melchebourne* (Milchborn?) (1357)
- Fig. 3. Charles van Monreal, chevalier (1357)
- Fig. 4. Jean, comte de Nassau (1357)

Ayant, tous, combattu,
dans l'armée
brabançonne, contre le
comte de Flandre
(1356).

ou tourteaux (?). L. : *S Ia sen de Jonge* (U.) (voir **Bruyère, Harlebeke, Jeune**).

Les vicomtes de Jonghe, en Belgique, portent : fascé d'argent et d'azur de huit pièces. T. : deux maures, tortillés d'argent, vêtus de l'écu et tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Les vicomtes et comtes de Jonghe d'Ardoye brisent ces armes d'une bordure d'or.

Jongeneel (Corneille) (fils de Corneille), échevin de Rotterdam, 1618 : écartelé; au 1^{er}, un oiseau (cygne ?); au 2^e, trois oiseaux; au 3^e, trois crabes; au 4^e, trois têtes humaines. C. : fruste. L. : *S Corne Corn Jongeneel* (U.).

Jongheric (*Julian*), *escuyer, chastelain du chastel du boys de Niepe* (Nieppe), 1397 : d'hermine à la fasce. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *Si Iulian eric* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

Jongman (?). François, abbé de *Zoetendale*, reçoit une rente, sur l'espier de Bruges, 1443, 6, 54, 3, 60 : dans le champ du sceau ogival, l'abbé, debout, sous un dais; dans le bas, posé sur une crosse et brochant sur la partie inférieure du prélat, un écu : coupé-enclavé; au 1^{er} trois merlettes, rangées en fasce; au 2^d, plain. L. : *S Francisci abbati . monastery beate Marie de Dulci Valle*. Quelques-uns de ces sceaux sont munis d'un contre-scel : écu aux armes ci-dessus. L. : *S Francisci abbat de all*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378, 379) (voir **Jonckman**).

SANDERUS, *Flandria Illustrata*, p. 248, donne quelques renseignements, assez vagues, sur les abbés de Doux-Val, ou Zoetendaal, à Maldeghem, antérieurs à 1471. Comme, pour le xv^e siècle, il ne cite qu'un seul François (sans indication de dates) qui porte le nom de Jongman, c'est vraisemblablement à ce François Jongman qu'il faut attribuer les sceaux de 1445-1460.

Joncheere (Corneille de), échevin de Pierre de Luxembour, comte de Brienne, etc., dans son banc de Melle, 1466 : trois (2, 1) fleurs de lis, au pied coupé, et une coquille en cœur. L. : *S Cornelis de Jocheere* (M. Alph. de Vlaminck).

Une famille de Joncheere, d'Utrecht, porte : d'hermine à la hure de sanglier de sable, accompagnée de trois croissants de gueules. C. : un croissant de gueules entre un vol.

JONCHEIT. *Simon*, fils de *Wer Yde, Symons dochter van der Joncheit*, et sa dite mère, vendent à l'Ordre Teutonique, à Biesen, 20 journaux de terre, à *Wels* (Wultz), 1321 : un chevron, accompagné au canton dextre d'une étoile. L. : *S Symonis d heyt* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, No 35) (voir **Holset, Linden, RODE**).

Jonckman, dit van der Aa (Jacques), fils de Nicolas, échevin de Rotterdam, 1367 : trois oiseaux, mal ordonnés, le 1^{er} essorant. C. : un vol. L. : *S Iacob Claes-z Iom a* (U.) (voir **Jongman**).

Jonctijs (Docteur Daniel), échevin *illeg*, 1648 : trois crémaillères contournées, rangées en fasce, celle du milieu surmontée d'une étoile; à la champagne chargée d'un buste d'homme imberbe, mouvant de la pointe, la tête ornée de trois plumes (?). C. : une crémaillère de l'écu entre un vol. L. : *S Daniel Ionktyts* (U.).

Jonne, voir **Jeune**.

Jonvelle, voir **Beaufremont**.

Jooris, voir **Halewijn, Joris**.

Joos (Guillaume), *schepen der heeren van Sincter Claes van Tricht* (Maestricht) *in horen dorpe ende in hoere banc van Zepperen*, 1415 : un écusson (?), accompagné de trois étoiles (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— *Jean Joes*, proviseur et gouverneur des biens du « Saint-Esprit », à *Nieneve* (Ninove), 1434 (n. st.), 6 : une double branche de rosier, fleurie de deux pièces, et un fer à cheval, brochant en pointe. T. : un ange. L. : *S Ian* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— *Jan Joos, filius Gillis*, receveur de l'abbaye de Tronchiennes, 1437, 8, 9 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs). L. : *Sigillū Jan Joos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

— *Jean Joes*, échevin d'Anvers, 1480 : un chevron, chargé d'une tour et accompagné de trois étoiles à cinq rais. S. senestre : un griffon accroupi (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

Les Joos de Ter Beerst, anoblis, en Belgique, en 1827, portent : d'argent à la bande d'azur, chargée de quatre couronnes d'or et accostée de deux glands du même, tigés et feuillés de sinople. Cq. couronné. C. : un lévrier d'argent, regardant, issant, colleté de gueules, bordé et bouclé d'or. S. : deux lévriers regardants, comme celui du cimier.

Jordens (Tilman), échevin de Saint-Trond, 1333 : une marque de marchand (Abb. de Saint-Trond, c. 11, et Ordange) (fig. XXXIV).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Jordens porte : d'or au chevron de gueules, chargé d'un écusson d'argent au lion de sable.

— *Tielman Joerdens*, échevin de Saint-Trond, 1540 : deux fourches, passées en sautoir (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

Joris. *Snoec Joerijts*, délégué des habitants de Noordschooten et de sire Philippe van *Haveskerke*, à l'enquête sur les débats surgis entre Ypres et *Utenbroucke*, 1333 : un poisson, posé en bande. L. : *Se Snoeck Joris* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Pierre), échevin de la ville de Loo, 1404 : un buste homme (imberbe), de face, les bras coupés au coude, en chef, et une étoile en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Joris (Jehan), pour haute et puissante dame ma dame de Masmines et de *Lieuwringhen* (Leeuwergem), pour Wauthier Witins et pour lui-même, reçoit, du receveur de Ninove, 36 livres parisis, *a cause de nostre droit de six deniers que jettismes pour hauchier la ferme des deux molins a eau, ensemble le tordoir dudit Nieveve*, 1447 : une fleur de lis florencée. L. : *S Ian Iooris* (Ibid., l. 146) (voir **Jooris, Was**).

Jorck (Mathieu van), juge du damoiseau Robert van *Verssene* (Fresin), dans sa cour censale, dite de *Nijshem*, au village de *Nijsem*, 1472 : un chevron, accompagné de trois roses (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

Joro, voir **Buleghem**.

Josne, voir **Jeune**.

Josse, voir **Meijsse**.

Joutz (Mathieu), seigneur d'*Obserweyler* (Oberweiler ?), remet au roi de France le dénombrement de cette seigneurie, sise au comté de Chiny, etc., 1682 : un sautoir écoté (dit de Bourgogne), accompagné en chef d'une quartefeuille et en pointe d'un cor de chasse. C. : la quartefeuille, barbée. Le C. accosté des lettres M I (cachet en cire rouge) (G. C. B., 45713^b).

Joveneau (Rasse) scelle pour Gosseau Joveneau, qui tient, du Brabant, un fief à Grez, 1531 : une rose (Av. et dén., 4201).

— (André), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1542, 6 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois coquilles; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné en chef de deux fleurs de lis (?) et en pointe d'une merlette. Sur le tout : un écusson chargé d'un croissant. C. : une aigle issante (Mons, Saint-Waudru, c. 11).

Joveniaux et **Joveniaus** (Baudouin), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères pour lui-même et ses neveux, *Sandrin de Wargni* et *Rasset* de Wargny, 1407, 8 : de vair; au chef chargé de trois étoiles. L. : *Bavdvin Joveniav* (Tournai, Quittances).

Judas (Pierre) échevin d'*Oosterwijc* (Oosterwijk), 1353 : trois annelets (judas ?). L. : . . *Pet Iudas scabi i Oestuci* . . (Abb. de Saint-Gertrude, à Louvain).

Il s'agit, dans l'acte qu'il scelle, d'une terre in *Ghesel* (Giesel).

Jude, voir **Jode**.

Jueck (**Goyer**) (Henri van), échevin de Saint-Trond 1514 : une marque de marchand, formée d'une croix de Lorraine, posée sur un soubassement, composé d'une tige horizontale et de deux tiges verticales, celles-ci mouvant de la pointe, ledit soubassement

renfermant deux petits chevrons superposés; ladite marque de marchand accostée en chef de deux besants, ou tourteaux (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

Jueck (Jérôme van), échevin de Gorssum, 1539, 65 : trois besants, ou tourteaux (Ordange).

— Robert van *Jeuck*, échevin de Saint-Trond, 1594, 5, 1605, 6, 11, 22 : même écu, brisé d'une bordure composée. C. : cassé (Abb. de Saint-Trond, c. 11, 14, 16; Ordange) (Pl. 10, fig. 269).

Les émaux sont, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond : le champ d'azur, les besants d'or, la bordure d'or et de gueules.

Juetenzoen (*Johannes dictus*), échevin de Bruxelles, 1422, 9, 30 : écartelé; au 1^{er}, huit (3, 2, 3) billettes; aux 2^e et 3^e, une bande onnée; au 4^e, huit (3, 2, 2, 1) billettes. C. : un ours, colleté, bouclé, issant d'une cuve. L. : *S' Iohannis dci Iveten soene* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

Juifs. *Ysac, Jude van Munsauwe* (Montjoie), reçoit une indemnité du comte de Berg et de Ravensberg, 1374 : un bouc sautillant. L. : צרס . . צרס . . צרס . . YΣAT VA MVNΣAVE (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 904 1/2).

Dans la première partie, hébraïque, de cette légende, il y a deux, ou, peut-être, trois lettres illisibles.

Julémont. *Iere Sijmoen van Joelmont*, chevalier, scelle, avec sire Gilles de Roussy, une quittance de Thierry de Rochefort, chevalier, 1366, 2 mai : une croix échancrée. L. : ★ *S' Symois de Ielemot milit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2044).

— *Johannes de Juleymont* (*Juleermont*), discretus vir, échevin de *Lenculen*, 1366 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'un anneau. L. : *S Iohannis de Juleymont*; échevin de Maestricht, scelle 1367, 8, 9; jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoute de Maestricht; i. t. : 360 moutons 1374 : même écu. L. (1374) : ✠ *S Io de Ielemvt scbi tiocten*. (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2067, 2133, 2192, 2282, etc.) (voir **Roussy**).

Sur le sceau de 1366, la présence de l'annelet en cœur est douteuse. Deux personnages ?

En 1366-69, il scelle pour *Theodericus Gruter*, bourgeois de Maestricht (1369), des quittances relatives à une rente viagère, sur cette ville.

D'après **Hennicourt**, les Julémont descendraient des *Scavedriez*, sires de Wittem, portant : « d'or a une croix dentée de gueules ».

Juliers. *Waleran, dictus de Juliaco, dominus de Bergheim*, 1279, 80, 8 : un lion et une cotice brochante. L. : ✠ *Sigillum Walerani de Ioliaco* (Ville de Cologne, N°s 444, 454, 529, 530).

— *Nobilis vir domicellus Gerardus de Juliaco, dominus de Kasteren* (Caster), scelle pour *Mathias de Giele* (Gehlen), qui jure de ne rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait

prisonnier, à Worringen, ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 1288, 6 octobre : un lion. L. : ✠ *S' Gerardi de Juliaco* (Ibid., N° 326).

Juliers (Waleran, comte de), compose avec Sigfried, archevêque de Cologne, 1290 : un lion contourné. L. : ✠ *Sigillum Walrami de Iv* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 102-3).

— *Nobilis miles dominus Gerardus de Castere* (Caster), scelle un acte de Rabodo, burgrave d'Odenkirchen, 1295 : type équestre, à droite ; le bouclier au lion. C. : un écran échancré. L. : *S' Gerardi de Iel omni d' Castre* (Ibid., 119).

— (Guillaume, comte de), 1300 : un lion. L. :
. *comitis iuliace . . .* (Ibid., N° 143 1/2).

— (Gérard, comte de), scelle, comme *fidejussor*, un acte de Rodolphe, chevalier de Reifferscheid, seigneur de Millendonc, 1302 : un lion (Ibid., N° 152).

— (Gérard, comte de), 1309 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un lion. C. fruste. Ornement du chanfrein : un éventail (Ibid., N° 191).

— Waleran, sire de *Bergheym* (Bergheim), 1309 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un lion et au bâton brochant. C. : un éventail. L. : . . . *Walerami de Iuliaco domini de Ber* (Ibid.).

— *Johannes de Juliaco*, échevin de Saint-Trond, 1313 : coupé ; au 1^{er}, un lion couronné, issant du coupé ; au 2^d, plain (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis} et 7).

— (Elisabeth, comtesse de), 1315 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon et accostée de deux écus ; A, un lion ; B, un lion, surmonté d'un lambel à quatre pendants (**Brabant**) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 225).

— (Guillaume, fils aîné du comte de), dit avoir fait son vassal *heren Peter van Basinheim* (Bassenheim), *deme man sprigit van der Eekin, einen Ritter*, 1321 : un lion, au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S' Wil . . . elmi pmogeniti comitis iul n* (Ibid., N° 278).

— Waleran, archevêque de Cologne, 1332 : dans le champ du sceau rond, une croix alésée, chargée en cœur d'un écu au lion. L. : ✠ *S' Secretu Walrami de Bras ecce elec* ; 1332 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat assis, accosté de deux écus ; A, une croix ; B, un lion (*Namur*, N°s 535 et 539) ; 1333 : dans le champ du sceau, rond, un buste de prélat, chargé d'un écu au lion (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 363).

L'acte de 1333 le dit frère (*germanus*) du comte de Juliers.

Juliers (Jeanne, margravine de), femme du margrave Guillaume, 1337 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche et accostée de deux écus : A, un lion ; B, quatre lions (**Hainaut**). L. : ✠ *Sigillu Johane Hanon . . omitisse iuliacens* (Ibid., N° 389).

— (Guillaume, margrave de), 1344 : un lion. Cq, couronné. C. : une queue de paon. S. : *S' secretu Wilmi marchiois iuliacen* (Ibid., N° 472).

— (Guillaume de), comte de Berg et de Ravensberg, 1348 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Berg**). Sur le tout, un écusson à trois chevrons (**Ravensberg**). L. : ✠ *S' Wilhelmi de Môte et Ravesberch comitis* (Ibid., N° 820).

— (Gérard, fils aîné de Guillaume, margrave de), 1348 : un lion, au lambel à quatre pendants brochant. L. : *S' Gerardi pmogeniti iuliacen* (Ibid., N° 517).

— Henri van *Gulke*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, sous Renier de Schoonvorst, le jeune ; i. l. : 500 moutons, 1374 : trois roses, accompagnées de sept (3, 3, 1) flanchis. L. : *S' Heinrici de Gulleke* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 270).

— (Guillaume de), duc de Gueldre et de Juliers, comte de Zutphen, 1395 : parti ; au 1^{er}, un lion couronné, à la queue fourchée, contourné (**Gueldre**) ; au 2^d, un lion (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 403).

— (Renaud, duc de) et de Gueldre, etc., 1403 : dans le champ du sceau, deux blasons ; A, un lion contourné. C. : une tête et col de chien (?) entre un vol. B, un lion couronné, à la queue fourchée. Cq, couronné. C. : un écran semi-circulaire, orné de plumes de paon et chargé d'un lion (non couronné), à la queue fourchée. Sans L. En 1406, il se sert d'un sceau aux mêmes armes, avec L. (Ibid., N°s 649^{bis} et 640).

— (Guillaume, bâtard de), 1410 : parti ; au 1^{er}, contre-parti ; a, un lion contourné ; b, un lion (non couronné), à la queue fourchée ; un filet brochant sur le tout ; au 2^d, une fleur de lis (**Wachtendonk**) (Ibid., N° 688).

— Guillaume, seigneur de *Wachtendonch* (-donk), prend, avec Gérard de Clèves, comte de la Mark, un arrangement au sujet d'une rente sur le péage de Kaiserswerth, 1427 : parti ; au 1^{er}, un lion contourné ; au 2^d, un lion (non couronné), à la queue fourchée. Un filet brochant sur le tout. Ecusson en cœur, brochant sur l'écu, à la fleur de lis. T. : un ange (Ibid., N° 549) (voir **Hausen**).

— Guillaume van *Gulich*, dit van *Wachtendonch*,

et Hermanna van *Bathenborch* (Batenburg), sa femme, vendent à Edouard van *Gulich*, voué de *Belle*, leur frère et beau-frère, leurs prétentions, envers Gérard de Clèves, comte de la Mark, sur une rente sur ledit péage, 1439; le mari : parti; au 1^{er}, un lion contourné; au 2^d, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson à la fleur de lis. L. : *S' Wilhelmi de Ielia Z Wachedoch* (Ibid., N° 549).

Juliers. Edouard, voué de *Belle*, bon ami de Jean, seigneur de Gemen, 1441 : deux lions affrontés, le 1^{er} à la queue fourchée, et un filet brochant. L. : *S' Ed. art he vail zo Bel* (Dusseldorf, Col., N° 938).

D'après FAHNE, *Coeln. Geschl.*, il était fils naturel du duc Renaud, aurait reçu en dot la seigneurie de *Haeps* (Haps) et épousé, en 1418, Catherine, fille de Gérard, voué de *Bell* (I, p. 23).

— (Gérard, duc de), de Berg, etc., comte de Ravensberg, scelle en 1444; donne, en 1445, au duc de Bourgogne, quittance de 5938 1/2 florins du Rhin, à lui payés, pour la rétrocession du château et terre de Kerpen et de *Lomeshem* (Lommersum?), qu'Antoine, duc de Brabant, avait engagés, moyennant 3000 couronnes de France, au duc Adolphe de Juliers et de Berg, lequel avait reçu en fief, dudit duc Antoine, le château de *Huekenshoven*, avec seigneurie. Le duc Gérard déclare, ensuite, avoir reçu 1187 1/2 florins, pour 1000 couronnes de France qui lui étaient dues : écartelé; dans chaque quartier un lion; sur le tout : un écusson à trois chevrons. Cq. couronné. C. : une queue de paon (Chartes des ducs de Brabant).

— (Edouard de), voué de *Belle* et seigneur de *Hops* (Haps), 1447 (il appelle feu Guillaume van *Wachten-donck*, son frère) : parti; au 1^{er}, un lion, à la queue fourchée, contourné; au 2^d, un lion. Un filet brochant sur l'écu (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 549) (voir **Brabant, Born, Gemen, Gueldre, Hainaut, Leopardo, Mark, Wachtendonk, Wied**).

L'armorial de GELLE contient deux fois les armes du *herloge van Gulic* : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules. C. : une tête et col de chien (*eens rueden hooft*) d'or, langué de gueules, colleté de sable (terminé en volet), entre un vol de sable. La 1^{re} fois, le collier du chien est une sorte de couronne d'épines; la 2^d fois, il est formé d'une série de petits lions de sable, assez rudimentaires. Le 1^{er} de ces blasons a été peint, après coup, au xv^e siècle.

Jumials (*Pieres li*), bailli de Hainaut, 1297 : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, un semé de fleurs de lis. L. : *S' Pieron des Jumiaux* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Juncis (Jean), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1533 : coupé; au 1^{er}, une gerbe de blé; au 2^d, un lion, issant du coupé; au 2^d, parti; a, plain;

b. une fasce. C. : une tête et col d'animal (sanglier?) (Abb. de Saint-Trond, c. 11 et 12).

JUNCHEYT, voir **JONCHEIT**.

Jünkerath. Richard van *Joncrode* (et *Jonckrot*) reçoit, du Brabant, une indemnité de 119 vieux écus (guerre de Flandre, 1337, le 20 août; il reçoit un acompte de 40 vieux écus pour ses services, dans la guerre de Flandre, 1338 (n. st.), 24 mars; *burchman* — à *Jonckrode* (Jünkerath) — des frères de Schleiden, seigneurs de *Jonckrot*, qui se réconcilient avec l'archevêque de Trèves, le duc de Luxembourg et Waleran, comte de Sponheim, du chef de la guerre que ceux-ci et leurs *burchmannen* ont eue avec lesdits frères, 1363 : six (3, 2, 1) feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. L. : *S' Richardi de Juncrode* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1347 et 1385, et *Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 45).

Jupleux. *Watiers de Juppeleu*, bailli du comté de Namur, 1327 (n. st.); qualifié d'écuier, 1330; homme du comte, 1331 (n. st.) : trois losanges. L. (1330) : *S' Wati . . . vplev* (Namur, N°s 470, 514, 526).

— *Philippars de Juppeleu*, châtelain de Namur, 1327 (n. st.), 1329 (n. st.) : trois losanges et un bâton brochant (Ibid., N°s 470 et 497).

— *Philippars et Baduins li Beges, frere adit Wathier de Juppeleu*, hommes du comte de Namur, 1331 (n. st.); *Philippars* : trois losanges et un bâton bretessé (!) brochant. *Baduins* : trois losanges, surmontés d'un lambel. L. : *S' Baduins li Beges* (Ibid., N° 526).

— *Watiers de Juppeleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1334; lieutenant du comte, 1338, 40, 6 : un diapré à trois losanges. L. : *S' Wati' de Gvplev chev* (Ibid., N°s 560, 591, 3, 4, 6, 614, 725).

— *Phelippes de Juppeleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1339, 40; frère de *Watiers* précité, 1346 : trois losanges et une cotice componée, brochant. L. : *S' Phillippe de Juppelev miles* (!) (Ibid., N°s 604, 14, 21, 725).

— *Loys de Jupleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1335 (n. st.), 6 : trois losanges. C. : deux coutres adossés. L. : *S' Louit de Ivplev chl'r* (Ibid., N°s 789, 810, 30, 45).

— *Monseigneur Baduin Bureal de Juppeleu*, homme dudit comte, 1356 : trois losanges et une bande brochant, chargée en chef d'un losange brochant (Ibid., N° 814).

— *Baudouin Boreal (Burail et Hurial) van Gupeloy* (et *Juppeloy*), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas; i. t. : 1644 moutons, 1374; reçoit un paiement du receveur de Durbuy, 1383 : trois losanges et un filet, sur lequel broche



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXIV.

- Fig. 1. Rodolphe van Nieuwland (1357)
- Fig. 2. Philippe van Polanen, chevalier (1357)
- Fig. 3. Gérard van Uden (1357)
- Fig. 4. Guillaume van *Wilder*, chevalier (1358) (1)

Ayant, tous, combattu,
dans l'armée
brabançonne, contre le
comte de Flandre
(1356).

(1) Guillaume van *Wilder* (*Wiltre*) combattit aussi à Bäsweiler.

le 1^{er} losange. C. : une tête de femme, aux longs cheveux flottants (Chartes des ducs de Brabant).

Quelques actes, de 1374, ne citent pas son prénom.

Jupleux. Baudouin *Bureel van Gipploy*, prisonnier *illeg*, sous Robert de Namur; i. t. : 480 moutons, 1374 : trois losanges, le 1^{er} chargé d'une lettre B. L. : *avdeuin Bereau de Iopleu* (Ibid.).

L'acte ne lui donne pas de prénom. Voir, sur les Jupleux, HEMRICOURT, *passim*. Par suite d'un oubli, ce nom ne figure pas dans la table onomastique de l'édition SALBRAY.

GELRE donne ainsi les armes d'un *Her Buria van Jupli* : d'argent à trois losanges d'azur et au bâton composé d'or et de gueules, brochant sur le 1^{er}. Le eq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête et col de mûre, ceinte d'un cercle d'argent, orné de roses de gueules, boutonnées d'argent, et, sur le devant, d'une grande plume grise. Le héraut d'armes n'indique pas la nationalité de ce personnage.

— Jean de *Gipplu*, prisonnier *illeg*, sous ledit Robert; i. t. : 700 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une coquille. L. : ✠ S' *Iehan de Iepelve* (Ibid.).

— Godefroid de *Gupeloy*, prisonnier *illeg*, sous le même; i. t. : 720 moutons, 1374 : trois losanges, le 1^{er} chargé d'une molette à six rais. L. : ✠ S' *Godefroy de Ieplox* (Ibid.) (Pl. 11, fig. 271).

Jupleux. *Warniers de Jupleu* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Binche, 1378 : trois losanges. L. : ✠ S' *Warnier de Iopleu* (Ibid.).

— *Robers de Jupleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1384 : trois losanges, le 1^{er} chargé d'une molette à six rais. L. : ✠ S' *Robiert d. ev* (Namur, N° 1166).

— *Warniers de Jupleu*, *escuier*, un des *plus prochains amis de Agnez, fille legitime de Robert de Heymtinez, escuier, jadis*, 1399 : trois losanges (Namur, N° 1292).

— *Evrar de Jupleu, escuier, seigneur de casteal de Bonneffe* (Bonneffe), *mayre de ma court jugante a dit lieu* (sa propre cour), 1409 : écu cassé. C. : une tête et col de femme (*Afflighem*) (voir **Duras, Berlo, NEUVILLE**).

Jurbise (Les maieur et échevins de la grande mairie de), 1635 : trois lions couronnés (Hospice de Soignies, à Soignies).

JUVINCOURT (Jean, chevalier de), 1243 : de . . . huit burelles, au chevron brochant. L. : ✠ S' *Ioha ovt* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).
Il y a : Juvaincourt, Juvancourt et Juvincourt.

Juxhem, voir **Pape**.

K

Cabelliau (Olivier), homme du comte de Flandre, 1346 : deux poissons adossés et une bordure composée (Chartes des comtes de Flandre).

La mayson surnomé CABELIAU : de gueulle, aux deux saulmons adossees en pal d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Cabo (Guillaume), échevin de Jodoigne, 1425, 31 : une porte crénelée (ou tour), hersée, accostée de deux roses, aux flancs. L. : 1425 : S' *Wilelms . . . bor* (Chartes des ducs de Brabant).

Messire Gilles Cabo, prêtre, scelle, le 27 mai 1528, deux actes du receveur de Jodoigne, du sceau de messire Bernard le Vos, son confrère, comme *allouger* de l'empereur, au terroir de Jodoigne (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176, 3177).

Cache. Jean *Caetse*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 86 moutons; 1374 : trois merlettes, surmontées d'un lambel. L. : ✠ S' *Iehans Caiche* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould *Caetse van Nyvele* (Nivelles), prisonnier

illeg, sous la bannière de Salm; i. t. : 411 1/3 moutons, 1374 : un lambel à trois pendants, chacun des 2 premiers chargés d'un maillet penché brochant, et trois (2, 1) merlettes, les deux premières brochant également sur le lambel. L. : ✠ S' *Aernolde de Cache* (!) (Ibid.) (Pl. 11, fig. 272).

Cache. Bernard *Cache de Nyvele*, 1395, 6, B. *Kaetse* (tout court), 1397, B. *Cache van Nyve* (!), 1398, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur une indemnité de 16 vieux écus (guerre de Gueldre) : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : S' *Beirna Cache* (Ibid.).

Renard Cache, le jeune, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre) 1357. Sire Bernard de Bornival scelle pour lui (Chartes des ducs de Brabant).

Arnould Cache relève, du Brabant, par suite de la renonciation des héritiers de feu *Maria Poullendor de Nyvelle*, fille de feu Gauthier, un quart d'un moulin à eau à Nivelles (Compte de la Saint-Jean-Baptiste, 1385-86; C. C. B., N° 17144, f° 193v°).

Robechons Cache, bourgeois de Nivelles, vend une maison à l'abbaye de Cambron, en février 1296; l'acte cite